

Explorer la modulabilité des normes

Extrait, Compte rendu de la réunion publique du 16 novembre 2023 fait par le Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public

On a demandé au Groupe de discuter des avantages et des inconvénients des rapports personnalisés pour les entités du secteur public, en utilisant comme base de discussion les questions soulevées dans le récent Document de consultation 1 du Conseil des normes comptables (CNC), [*Rendre les normes modulables au Canada*](#)³.

Le Groupe discute des problèmes et des conséquences des rapports personnalisés, y compris dans le contexte propre au CCSP. Les membres font les remarques suivantes :

- quelques membres du Groupe mentionnent des questions soulevées par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB)⁴, et suggèrent que des outils de navigation et d'aide à l'application soient offerts aux entités du secteur public relativement aux normes;
- dans certains cas, les entreprises publiques ne disposent pas des ressources nécessaires pour appliquer des normes comptables complexes, ou leur situation ne le justifie pas. Le Groupe se demande si des travaux ciblés permettraient d'alléger certaines obligations d'information applicables aux entreprises publiques sans mener à des rapports personnalisés et sans rendre modulables les normes générales;
- des membres du Groupe suggèrent que les petites entreprises publiques autochtones pourraient être mieux servies par l'application des NCECF que par celle des normes IFRS® de comptabilité. Si le CCSP permettait l'utilisation des NCECF, les petites entités bénéficieraient de coûts d'application moins élevés et n'auraient pas à prendre en considération les questions comptables qui ne concernent que les grandes entités. Les membres du Groupe font remarquer que des indications ne faisant pas autorité semblables au document [*Comment évaluer l'autosuffisance financière d'une entreprise publique*](#) pourraient être utiles;
- le CCSP pourrait envisager d'examiner les aspects de ses normes qui causent des difficultés d'application. Des indications supplémentaires pourraient s'avérer plus utiles qu'une approche fondée

³ Le [document de consultation](#) du CNC avait pour but d'examiner la possibilité de rendre les normes modulables pour mieux répondre aux différents besoins d'information des parties intéressées et concernées du secteur privé, plus particulièrement les entités qui appliquent les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

⁴ En mars 2022, l'IPSASB a ajouté un projet sur les [traitements différentiels](#) à son programme de travail. En se fondant sur les constats qui ont découlé de la phase de recherche et de délimitation du projet, il a décidé de ne pas entreprendre de travaux de normalisation à cet égard.

sur des rapports personnalisés. Le plan stratégique 2022-2027 du CCSP mentionne d'ailleurs que « [les] personnalisations éventuelles ne seront envisagées que dans des cas précis où il existe des obligations de reddition de comptes substantielles et distinctes pour différentes entités du secteur public » (p. 10);

- le [chapitre 7](#) du Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public donne des indications sur le caractère significatif pour aider l'entité à déterminer les informations à présenter dans ses états financiers⁵. On y indique que le caractère significatif s'apprécie tant d'un point de vue qualitatif que d'un point de vue quantitatif, et qu'il est propre à chaque entité. Selon certains membres du Groupe, il faudrait prendre en considération le caractère significatif pour déterminer la mesure dans laquelle une entité doit appliquer les normes ainsi que les informations qu'elle doit fournir. Les petites entités ne concluent généralement pas d'opérations complexes comme celles qui sont abordées dans les normes IFRS de comptabilité, ou l'ampleur et la complexité de leurs opérations sont vraisemblablement moindres que dans le cas des grandes entités.

On a aussi demandé au Groupe de discuter de la comptabilisation, de la mesure, de la présentation et des obligations d'information au regard des options possibles de personnalisation. Les membres font les remarques suivantes :

- l'équilibre entre la souplesse permise par les normes et les besoins d'information financière des utilisateurs doit être pris en considération dans l'examen des personnalisations possibles. Il ne faut pas nuire à la compréhensibilité, à la comparabilité et à la reddition de comptes;
- le [chapitre 10](#) du Cadre conceptuel vise à favoriser la préparation d'états financiers compréhensibles qui répondent à l'objectif redditionnel. Il est important de prendre en considération les incidences potentielles du Cadre conceptuel. Le Groupe s'appuie sur les exemples d'états financiers qui se trouvent dans les [annexes](#) du nouveau modèle d'information énoncé dans le [chapitre SP 1202](#), « Présentation des états financiers ». Ces exemples portent sur cinq types d'entités du secteur public. La présentation des états financiers est semblable dans tous les cas. Le modèle d'information du chapitre SP 1202 est une référence pour le CCSP si jamais il décide un jour de prévoir un traitement différentiel pour un certain type d'entité et que la reddition de comptes est importante pour ce type d'entité;
- plusieurs [normes récemment publiées](#) pourraient demander beaucoup de travail de préparation en vue de leur entrée en vigueur. Certains membres du Groupe sont d'avis que le CCSP devrait avant tout s'employer à tenir à jour les Normes comptables pour le secteur public et à faciliter la mise en œuvre de ses normes nouvelles et à venir plutôt que d'explorer des traitements différentiels;

⁵ Le contenu du Manuel du secteur public est uniquement disponible sur abonnement. Il n'est toutefois pas nécessaire de s'y référer pour comprendre le présent document, car celui-ci contient toutes les informations nécessaires.

- le CCSP devrait explorer des options permettant à certaines entités de fournir moins d'informations ou des rapports simplifiés. La plupart des membres du Groupe recommandent au CCSP d'éviter d'offrir trop d'options, car cela pourrait créer de la confusion plutôt que de promouvoir la stabilité.

En résumé, le Groupe considère qu'il pourrait y avoir des avantages à rendre les normes modulables pour certaines petites entités. Cela dit, la plupart des membres du Groupe estiment que, parce que la complexité, la taille et les types d'entités du secteur public diffèrent beaucoup, il pourrait être lourd et même inapproprié de rendre les normes modulables. Ils encouragent plutôt le CCSP à envisager l'ajout d'indications, telles que des modalités d'application pratiques, ou à explorer des options de modulabilité réservées à certains types d'entités du secteur public, comme les entreprises publiques autochtones. Ces entités peuvent en effet subir des conséquences inattendues en appliquant les normes existantes. En raison de la quantité actuelle de nouvelles normes et des projets en cours du CCSP, les membres du Groupe sont d'avis que le CCSP devrait privilégier la stabilité plutôt que de s'attaquer aux problèmes qui pourraient découler de la modulation de ses normes.